

Compte rendu de séance

Séance du 30 Mars 2016

L' an 2016 et le 30 Mars à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du conseil municipal sous la présidence de CHAUVIERE Shiva Maire

Présents : Mme CHAUVIERE Shiva, Maire, Mmes : MILLANA Sandra, THEVOT Florence, MM : FOURNIER Pierre, GONET Grégory, GOSSET Cyrille, JUHEL Jean-Michel, LEHU Franck, LORGEOU Hervé, SAMIN Nicolas, SANGLIER Emmanuel

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GIRAULT Martine à M. GONET Grégory, MM : COULLON Jean à Mme CHAUVIERE Shiva, DUPONT Rémy à M. LORGEOU Hervé

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 11

Date de la convocation : 23/03/2016

Date d'affichage : 23/03/2016

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture du Loiret
le : 11/04/2016

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme MILLANA Sandra

Complément de compte-rendu:

Le dernier compte-rendu a été validé à la majorité. Six membres du Conseil ont dénoncé le manque de clareté dans les points rajoutés le jour du Conseil.

Par suite, le conseil municipal est passé à l'ordre du jour.

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Démission d'un adjoint : nombre d'adjoints et positionnement - D-2016-017

Désignation d'un nouvel adjoint - D-2016-018

SIVU clôture : modification de la clé de répartition - D-2016-019

Bien sans maître : incorporation dans le domaine communal - D-2016-020

Vote des taux d'imposition 2016 - D-2016-021

Présentation du compte de gestion et vote du compte administratif - D-2016-022

Affectation des résultats d'exploitation pour l'exercice 2015 - D-2016-023

Budget primitif 2016 - D-2016-024

Mairie annexe : demande de fond d'investissement auprès de la Préfecture du Loiret - D-2016-025

- **Démission d'un adjoint : nombre d'adjoints et positionnement**

réf : D-2016-017

Vu les explications de monsieur LORGEOU sur sa démission au poste d'adjoint,
Madame le Maire demande le report de ce point afin que les membres du Conseil puissent avoir le temps de la réflexion sur le remplacement de monsieur LORGEOU au poste d'adjoint aux travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de reporter ce point à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

- **Désignation d'un nouvel adjoint**

réf : D-2016-018

Vu les explications de monsieur LORGEOU sur sa démission au poste d'adjoint,
Madame le Maire demande le report de ce point afin que les membres du Conseil puissent avoir le temps de la réflexion sur le remplacement de monsieur LORGEOU au poste d'adjoint aux travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de reporter ce point à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

- **SIVU clôture : modification de la clé de répartition**

réf : D-2016-019

Vu la délibération du Conseil Municipal de Messas du 20 avril approuvant la dissolution du SIVU CLSH,

Vu la délibération D-2015-060 du 14 décembre 2015 spécifiant les recettes complémentaires à intégrer dans le cadre de la dissolution,

Considérant que les conditions de liquidation sont réunies,

Considérant le compte de gestion de la Trésorerie de Beaugency qui correspond au compte administratif du SIVU CLSH pour la période du 1er janvier 2015 au 30 juin 2015, dont le résultat excédentaire est de 24 057.68 euros,

La fréquentation du centre par commune :

- Baule : 2385 soit 86.6 %
- Messas : 370 soit 13.4 %

Population INSEE en 2015 des enfants 0-14 ans :

- Baule : 484 soit 78.1 %
- Messas : 136 soit 21.9 %

Soit au total :

- 80.22 % pour la commune de Baule : 19 299.07 euros
- 19.78 % pour la commune de Messas : 4 758.61 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve la répartition des résultats excédentaires proposée,

- annule la délibération D-2015-060 du 14 décembre 2015,
- autorise madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce sujet.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

- **Bien sans maître : incorporation dans le domaine communal**

réf : D-2016-020

Vu la délibération D-2014-097 du 10 novembre 2014 précisant que la commune lançait une procédure de bien sans maître,

Vu l'arrêté du 2 octobre 2015 de la Mairie de Messas présumant que les parcelles ZB 135 et ZB 136 étaient vacants et sans maître,

Vu les explications de madame le Maire,

Madame le Maire demande l'intégration des parcelles ZB 135 et ZB 136 dans le domaine communal. Monsieur SAMIN demande s'il est possible de les faire exploiter par un agriculteur. Madame le Maire lui répond qu'il faut laisser un délai raisonnable dans le cadre de cette procédure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'intégration des parcelles ZB 135 et ZB 136 dans le domaine communal et autorise madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce sujet.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

- **Vote des taux d'imposition 2016**

réf : D-2016-021

Vu les propositions de la commission des Finances présentées par monsieur GONET,

Vu les explications de madame le Maire et de messieurs GONET et SAMIN,

Considérant l'attention particulière portée sur les impacts que pourrait avoir la modification de ces taux d'imposition sur le niveau de vie des messassiens,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à la majorité les taux suivants pour l'année 2016 :

- **taxe d'habitation : 12.95 %**
- **taxe foncier bâti : 17.58 %**
- **taxe foncier non bâti : 47.19 %**

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

- **Présentation du compte de gestion et vote du compte administratif**

réf : D-2016-022

Vu le compte de gestion 2015,

Après que Madame Shiva CHAUVIERE, Maire ait quitté la séance ainsi que l'exige la Loi,

Monsieur JUHEL, doyen de l'Assemblée, présente au Conseil Municipal le compte administratif de l'année 2015. Le Conseil Municipal étudie chapitre par chapitre le bilan de l'exercice 2015.

Le résultat de chacune des sections s'établit comme suit :

- **Fonctionnement**

Dépenses :	593 047.61 €
Recettes :	495 858.85 €
Report excédent 2014 :	147 777.51 €
Soit un excédent de 244 966.27 €	

- **Investissement**

Dépenses :	415 718.92 €
Recettes :	566 011.01 €
Report déficit 2014 :	- 57 479.32 €
Soit un déficit de 92 812.77 €	

Globalement, la situation budgétaire de la commune au 31 décembre 2015 fait apparaître un excédent de 337 779.04 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2015.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

- **Affectation des résultats d'exploitation pour l'exercice 2015**

réf : D-2016-023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Shiva CHAUVIERE, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2015, constate qu'il fait apparaître un excédent d'exploitation de **244 966.27 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- affectation en réserves R1068 en investissement : 0 €
- report en investissement R 001 : 92 812.77 €,
- report en fonctionnement R 002 : 244 966.27 € (+ 1 873.95 € du CCAS).

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

- **Budget primitif 2016**

réf : D-2016-024

Monsieur Grégory GONET, Adjoint aux Finances, commente le projet de budget primitif pour l'année 2016 qui s'équilibre en dépenses et en recettes.

Vu l'ensemble des documents budgétaires,
Vu l'avis de la commission Finances du 24 mars 2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2016 voté par nature et par chapitre, arrêté comme suit :

767 909.92 € pour la section de fonctionnement
182 179.27 € pour la section d'investissement.

A la majorité (pour : 8 contre : 6 abstentions : 0)

- **Mairie annexe : demande de fond d'investissement auprès de la Préfecture**

du Loiret

réf : D-2016-025

Vu les explications sur les travaux d'accessibilité et d'isolation du bâtiment annexe de la Mairie d'un montant de 24 717.95 euros HT.

Madame le Maire propose au conseil de demander une subvention au titre du fond d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter le projet d'un montant de 24 717.95 euros HT,
- de demander une subvention au taux de 20% au titre du fond d'investissement,
- d'accepter le plan de financement proposé,
- d'autoriser madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce sujet.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

• RAM / Médiathèque : demande de fond d'investissement auprès de la Préfecture du Loiret

réf : D-2016-026

Vu les explications sur les travaux d'accessibilité de la médiathèque et du RAM d'un montant de 15 691,26 € HT.

Madame le Maire propose au conseil de demander une subvention au titre du fond d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter le projet d'un montant de 15 691,26 euros HT,
- de demander une subvention au taux de 80% au titre du fond d'investissement,
- d'accepter le plan de financement proposé,
- d'autoriser madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce sujet.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

• RAM : demande de subvention auprès de la CAF

réf : D-2016-027

Vu les explications sur les travaux d'accessibilité du RAM d'un montant de 4 349.60 € HT.

Madame le Maire propose au conseil de demander une subvention auprès de la CAF.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter le projet d'un montant de 4 349,60 euros HT,
- de demander une subvention au taux maximal,
- d'accepter le plan de financement proposé,
- d'autoriser madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce sujet.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- Feu d'artifice

Madame THEVOT explique que le feu d'artifice, suite à l'avis de la commission Fêtes, ne sera pas organisé cette année, seule l'animation repas du 14 juillet persiste organisée par les commerçants.

La commission se penche sur une possibilité d'une entraide tripartite avec Villorceau Cravant.

Monsieur JUHEL précise que les messassiens ne se déplaceront pas forcément sur d'autres communes pour voir le feu d'artifice.

Monsieur SAMIN remarque qu'il est important de valoriser l'animation communale.

Madame le Maire conclut en rappelant que la commission Fêtes doit encore travailler sur ce sujet de

feu d'artifice.

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le lundi 18 avril 2016 à 19h en Maire de Messas.

Séance levée à: 20:45

En mairie, le 06/04/2016
Le Maire
Shiva CHAUVIERE